



MUNICIPALITÉ  
Notre-Dame-de-la-Merci

# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 15 janvier 2021 à 19 :30 en visioconférence, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2020-02 au 2233, chemin du Grand-Duc**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la marge de recul avant à 6,10 mètres afin de régulariser les empiètements du bâtiment principal et de deux bâtiments accessoires. L'immeuble est situé dans la zone IN-4 et la marge de recul avant est de 10 mètres.

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 7 janvier 2021 à 16 h 00 à l'attention de madame Martine Bélanger par courriel à l'adresse [martine.dga@mun-ndm.ca](mailto:martine.dga@mun-ndm.ca).

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt.

**Chantal Soucy, directrice générale**